
FILTRE À BILLES

MODÈLES 500SS | 700SS | 1000SS



MANUEL DE L'UTILISATEUR

Octobre 2025 | Version 01

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE © Tous droits réservés - 2025



Innovateur de nature

Chef de file dans les équipements et produits pour l'industrie acéricole, LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE se démarque par son désir d'innover et de développer des solutions performantes. C'est ce qui lui permet d'apporter des changements significatifs dans les techniques et les procédés de production pour ainsi produire du sirop de haute qualité et plus abondant.

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE, c'est une riche expérience acquise au fil de trois générations d'acériculteurs. C'est aussi des gens animés par la passion et le désir profond de faire évoluer l'industrie dans le plus grand respect de la nature.

Honorée de votre clientèle

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE est honorée d'assister activement les producteurs acéricoles du Québec, de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis durant la période du temps des sucres.

Vous avez aujourd'hui fait un choix avantageux pour au moins deux bonnes raisons : la qualité supérieure de nos produits et l'excellence de tous nos conseillers experts sur le territoire.

Nous apprécions sincèrement votre confiance. Et nous serons heureux de vous servir à nouveau dans vos futures démarches d'acquisitions d'équipements, peu importe la taille de votre érablière.

Merci!

Les Équipements Lapierre inc.

99, rue de l'Escale, Saint-Ludger (Québec) Canada G0M 1W0

819 548.5454 | 1 833 548.5454 | info@elapierre.com

www.elapierre.com





FILTRE À BILLES

Veuillez noter ci-dessous les informations requises lors de vos échanges avec les professionnels du service à la clientèle. Vous trouverez facilement ces informations sur **votre facture**. Vous pouvez également consulter la **Section 1** de ce manuel pour trouver des informations supplémentaires.



Le modèle illustré peut différer de votre modèle.



INFORMATIONS IMPORTANTES SUR VOTRE FILTRE À BILLES

Service à la clientèle : 819 548.5454 | 1 833 548.5454 | info@elapierre.com

Numéro de modèle (code du produit) : _____

Date d'achat : _____

Numéro de la facture : _____

C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions. N'hésitez surtout pas à nous contacter.

FILTRE À BILLES



DERNIÈRE VERSION DU MANUEL : Consulter notre site Web pour obtenir la dernière version de ce manuel de l'utilisateur.

TABLE DES MATIÈRES

LAPIERRE innovateur de nature C2

Informations importantes sur votre filtre à billes. 1

SECTIONS

1. Trouver les informations relatives à votre équipement.4

2. Consignes de sécurité5

2.1 Instructions5

2.2 Informations préventives.5

3. Ce que vous devez vérifier à la réception de votre filtre à billes6

3.1 État de votre filtre à billes6

3.2 Bon de commande6

4. Matériel inclus.7

5. Installation et démarrage initial8

6. Opération d'assainissement10

7. Opération de filtration12

8. Positionnement des valves d'alimentation selon les modes d'opérations14

9. Nettoyage et entreposage de votre filtre à billes.21

10. Codes des produits22

11. Garantie générale (certificat de garantie)23

12. Disponibilité des pièces30

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 | Composants du filtre à billes 7

ILLUSTRATION 2 | Couches de média filtrant 8

ILLUSTRATION 3 | Mode « Filtration » : cheminement du liquide et positionnement des valves15

ILLUSTRATION 4 | Mode « Rinçage » : cheminement du liquide et positionnement des valves 16

ILLUSTRATION 5 | Mode « Désucrage » : cheminement du liquide et positionnement des valves17

ILLUSTRATION 6		Mode « Assainissement » : cheminement du liquide et positionnement des valves .	18
ILLUSTRATION 7		Mode « Lavage à contre-courant » : cheminement du liquide et positionnement des valves.	19
ILLUSTRATION 8		Mode « Drainage de la cuve » : cheminement du liquide et positionnement des valves	20

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1		Quantité de média filtrant.	8
TABLEAU 2		Opération de « Lavage à contre-courant» lent à 50 % de débit.	9
TABLEAU 3		Opération de « Lavage à contre-courant » à 100 % de débit	9
TABLEAU 4		Capacité en litres par modèle.	10
TABLEAU 5		Opération de « Filtration » : pression et débit recommandés.	15
TABLEAU 6		Opération de « Rinçage » : pression et débit recommandés.	16
TABLEAU 7		Opération de « Désucrage » : pression et débit recommandés	17
TABLEAU 8		Opération de « Lavage à contre-courant » à 100 % de débit	19



TABLE DES AVERTISSEMENTS

Informations importantes sur votre filtre à billes	1
Installé dans un lieu à l’abri du gel ou être drainé.	8
Démarrage initial, premier et second lavages à contre-courant, 50 % et 100 % de débit.	9
La quantité de produit désinfectant doit être ajustée au prorata du volume de votre filtre à billes	10
Protégez les enfants	12
Ne jamais utiliser de produits corrosifs tels que le chlore	12
Toujours mettre la pompe hors tension à la fin et entre chacune des opérations.....	12
S’assurer qu’au moins une des valves de sortie est ouverte avant de démarrer la pompe	12
La pression au manomètre ne doit jamais dépasser 40 psi.	12
Conservez votre facture d’achat.	23

SECTION 1 **TROUVER LES INFORMATIONS RELATIVES À VOTRE ÉQUIPEMENT**

Lorsque vous contactez nos professionnels du service à la clientèle, il est important d’avoir sous la main certaines informations relatives à votre équipement puisqu’elles vous seront demandées.

Vous trouverez facilement ces informations sur **votre facture**.

Informations sur l'équipement	Facture
Numéro de modèle (code du produit)	✓
Date d'achat	✓
Numéro de la facture	✓

2.1 INSTRUCTIONS

- Il est important de lire, de comprendre et de respecter les instructions et les avertissements contenus dans ce manuel de l'utilisateur.
- Ce manuel doit être rangé dans un lieu connu et accessible en tout temps par le personnel.
- Tous les opérateurs du produit doivent être familiers avec le contenu de ce manuel.

2.2 INFORMATIONS PRÉVENTIVES

- Ne jamais déposer d'objets lourds sur votre équipement, car leur poids pourrait endommager certaines parties de votre filtre à billes.

3.1 ÉTAT DE VOTRE FILTRE À BILLES

- Vérifier l'état de votre filtre à billes dès son arrivée.
- Bien que LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE applique un contrôle de la qualité rigoureux en usine et avant l'expédition, merci de noter, de photographier et d'indiquer à votre représentant toutes défauts ou imperfections pouvant être observées **dans les 5 jours ouvrables** de la réception de votre équipement.

3.2 BON DE COMMANDE

- Avoir en main le bon de commande.
- Selon la commande de votre filtre à billes et de ce qui est inclus, s'assurer par un décompte visuel que vous avez bien reçu tous les articles tels que le filtre à billes 500, 700 ou 1000SS, les boyaux et connexions ainsi que le média filtrant.
- S'assurer également que tous les articles sont en bon état.

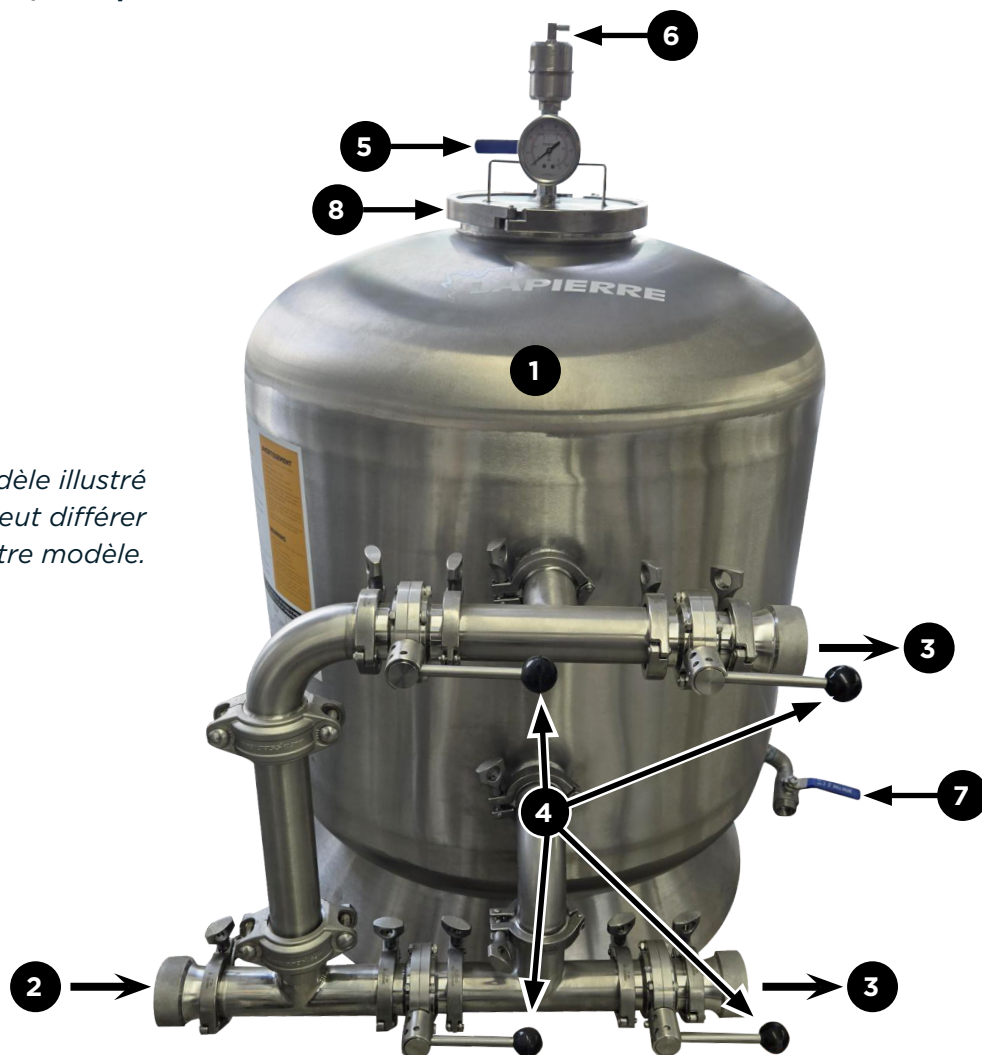
SECTION 4 MATÉRIEL INCLUS

FILTRE À BILLES EN ACIER INOXYDABLE

- (1) Cuve
- (2) 1 entrée
- (3) 2 sorties
- (4) 4 valves d'alimentation
 - 2 valves d'entrée à gauche
 - 2 valves de sortie à droite
- (5) Manomètre de pression
- (6) Valve de purge d'air
- (7) Valve de drainage de la cuve
- (8) Couvert de la cuve

ILLUSTRATION 1 | Composants du filtre à billes

*Le modèle illustré
peut différer
de votre modèle.*



SECTION 5 **INSTALLATION ET DÉMARRAGE INITIAL**

Prévoir au moins 48 heures pour l'installation et le démarrage initial.



Le filtre à billes doit toujours être **installé dans un lieu à l'abri du gel ou être drainé**. Le non-respect de cette instruction entraînera à l'évidence des inconvénients et des dommages à l'équipement lorsqu'il sera utilisé à la suite d'une période de gel.

1. Enlever le couvert de la cuve (*Illustration 1 n° 8*) et son joint d'étanchéité.
2. Rincer généreusement l'intérieur de la cuve à l'aide d'un boyau d'arrosage.
 - Ouvrir une ou plusieurs valves pour évacuer l'eau pendant le rinçage.
 - Fermer ensuite les valves.
3. Remplir la cuve d'eau pour vérifier son étanchéité.
 - S'assurer que les 4 valves d'alimentation (*Illustration 1 n° 4*) et que la valve de drainage de la cuve (*Illustration 1 n° 7*) sont bien fermées pour cette vérification.
4. Utiliser ensuite une des valves pour abaisser le niveau d'eau dans la cuve à 25,4 cm (12 po).
 - Fermer la valve lorsque ce niveau est atteint.
5. Déposer dans la cuve la quantité de média filtrant recommandée ci-dessous.

NOTE | Le média filtrant a une très longue durée de vie s'il est rincé et assaini selon les instructions contenues dans ce manuel de l'utilisateur.

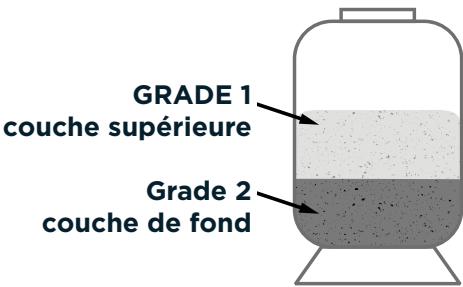
NOTE | La grosseur minimum du média filtrant recommandée, toutes marques confondues, est de 0,4 mm.

TABEAU 1 | QUANTITÉ DE MÉDIA FILTRANT

Option 1	Prémixé Filtral (voir <i>Section 10</i>)
500SS	65 kg
700SS	170 kg
1000SS	570 kg

NOTE | Le média filtrant Prémixé Filtral est un mélange de grades 1 et 2 et forme ses deux couches lors du « Lavage à contre-courant (Backwash) » à 100 % de débit de l'étape 10.

ILLUSTRATION 2 | Couches de média filtrant



Option 2	Média filtrant à 2 couches	500SS	700SS	1000SS
GRADE 1	couche supérieure (0,4 à 0,8 mm)	32,5 kg	85 kg	285 kg
GRADE 2	couche de fond (0,7 à 2,0 mm)	32,5 kg	85 kg	285 kg
		65 kg	170 kg	570 kg

6. Laisser le média filtrant se stabiliser complètement dans la cuve.
7. Remettre le joint d'étanchéité et le couvert de la cuve en place.

SECTION 5 Installation et démarrage initial (suite)

8. Raccorder la tuyauterie à l'entrée (*Illustration 1 n° 2*) et aux deux sorties (*Illustration 1 n°s 3*).
- Consulter l'*Illustration 3* pour connaître les provenances et destinations des tuyaux.
 - Utiliser du ruban d'étanchéité.
 - Vérifier que la tuyauterie est étanche lors des étapes suivantes.
9. Effectuer un premier « Lavage à contre-courant » (*Illustration 7*) lent, c'est-à-dire à **50 % de débit** (*Tableau 2*), pendant 5 à 10 minutes.
- Ajuster le débit en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
 - Mettre ensuite la pompe hors tension.

TABLEAU 2 | OPÉRATION DE « LAVAGE À CONTRE-COURANT » LENT À 50 % DE DÉBIT

Débit lent	50 % de débit
500SS	20 USGPM
700SS	37 USGPM
1000SS	75 USGPM



DÉMARRAGE INITIAL
Le premier « Lavage à contre-courant » (étape 9) doit être lent, à **50 % de débit**.
Le second « Lavage à contre-courant » (étape 10), **après 48 heures**, est à **100 % de débit**.

10. **Après 48 heures**, effectuer un second « Lavage à contre-courant » (*Illustration 7*) à 100 % de débit (*Tableaux 3 et 8*), pendant 10 à 20 minutes.
- Si vous utilisez le média filtrant de l'*Option 1 : Prémixé Filtral*, les couches 1 et 2 se forment durant cette opération.
 - Ajuster le débit en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
 - Mettre ensuite la pompe hors tension.

TABLEAU 3 | OPÉRATION DE « LAVAGE À CONTRE-COURANT » À 100 % DE DÉBIT

Débit	100 % de débit
500SS	40 USGPM
700SS	75 USGPM
1000SS	150 USGPM

11. Effectuer un « Rinçage » (*Illustration 4*) pendant 5 à 10 minutes.
- Ajuster la pression et le débit selon les recommandations indiquées sous l'*Illustration 4* (*Tableau 6*).
 - Ajuster la pression et le débit en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
 - Mettre ensuite la pompe hors tension.
12. Le filtre à billes est maintenant prêt pour la « Filtration ».

SECTION 6 OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT

Le filtre à billes doit être périodiquement assaini. Bien qu'une opération d'« Assainissement » ne prenne que quelques minutes, elle désinfecte efficacement l'équipement et combat la prolifération des bactéries.

Plusieurs conditions peuvent être à l'origine d'un « Assainissement » : une première utilisation en saison, une pause qui s'étend sur quelques jours, une mauvaise qualité de sève, une période de grande chaleur, ou tous autres événements susceptibles de causer un problème de salubrité à l'équipement.

CE QU'IL FAUT PRÉVOIR | Pour effectuer un « Assainissement », vous aurez besoin d'une quantité suffisante d'un des produits désinfectants agroalimentaires suivants :

- Oxisan (voir *Section 10*)
- Alcool isopropylique (voir *Section 10*)

Pour ce faire, procéder comme suit :

1. Effectuer un « Lavage à contre-courant » (*Illustration 7*) à 100 % de débit, pendant 5 à 10 minutes.
 - Ajuster le débit selon les recommandations indiquées sous l'*Illustration 7* (*Tableau 8*).
 - Ajuster le débit en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
 - Mettre ensuite la pompe hors tension.
2. Fermer toutes les valves d'alimentation (*Illustration 1 n° 4* | *Illustration 6*) du filtre à billes.
3. Enlever le couvercle (*Illustration 1 n° 8* | *Illustration 6*) de la cuve et son joint d'étanchéité.
4. Utiliser ensuite une des valves pour ABAISSER le niveau d'eau à 25,4 cm (12 po) du BORD (HAUT) DE LA CUVE. Il sera ainsi possible d'y ajouter le produit désinfectant agroalimentaire.
 - Fermer la valve lorsque ce niveau est atteint.
5. Ajouter à l'eau le produit désinfectant agroalimentaire pour le volume suivant, au prorata des instructions du fabricant du produit désinfectant.

TABLEAU 4 | CAPACITÉ EN LITRES PAR MODÈLE

Modèle / Volume	gal US	L
500SS	21	79
700SS	56	212
1000SS	138	522



LA QUANTITÉ DE PRODUIT DÉSINFECTANT agroalimentaire recommandée par son fabricant **DOIT TOUJOURS ÊTRE AJUSTÉE AU PRORATA DU VOLUME DE VOTRE FILTRE À BILLES** spécifié ci-dessus.

6. Remplir la cuve d'eau, jusqu'à environ 2,54 cm (1 po) du bord. Si le produit désinfectant agroalimentaire mousse, remplir la cuve d'eau sans toutefois faire déborder la mousse hors du bord.
7. Mélanger l'eau et le produit à l'aide d'un accessoire propre.
 - Prendre soin de ne pas endommager l'intérieur de la cuve.
8. Laisser reposer l'eau et le produit pendant 5 à 10 minutes ou selon les recommandations du fabricant du produit désinfectant.

SECTION 6 Opération d'assainissement (suite)

9. Remettre le joint d'étanchéité et le couvercle de la cuve en place.
10. Effectuer un « Lavage à contre-courant » (*Illustration 7*) à 100 % de débit, pendant 5 à 10 minutes.
 - Ajuster le débit selon les recommandations indiquées sous l'*Illustration 7* (*Tableau 8*).
 - Ajuster le débit en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
 - Mettre ensuite la pompe hors tension.
11. Effectuer ensuite un « Rinçage » (*Illustration 4*) pendant 5 à 10 minutes.
 - Ajuster la pression et le débit selon les recommandations indiquées sous l'*Illustration 4* (*Tableau 6*).
 - Ajuster la pression et le débit en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
 - Mettre ensuite la pompe hors tension.
12. Le filtre à billes est maintenant prêt pour la « Filtration ».

SECTION 7 OPÉRATION DE FILTRATION



PROTÉGEZ LES ENFANTS

- Ne laissez jamais les enfants utiliser cet équipement.
- Ne laissez jamais les enfants sans surveillance à proximité de cet équipement, qu'il soit ou non en marche.



Ne jamais utiliser de produits corrosifs tels que le chlore, à titre d'exemple.



Afin de soulager le système de pressions qui seraient inutiles, **toujours mettre la pompe hors tension à la fin et entre chacune des opérations.**



Afin d'éviter une surpression du système, **s'assurer qu'au moins une des valves de sortie est ouverte avant de démarrer la pompe.**



La pression au manomètre ne doit jamais dépasser 40 psi.

NOTE | Une opération d'« Assainissement » est recommandée en début de saison. Certaines conditions peuvent également être à l'origine d'un « Assainissement » durant la période des sucres. Se reporter au début de la *Section 6*.

1. Pratiquer un nettoyage du filtre à billes avant de procéder à la filtration de l'eau d'érable. Pour ce faire, effectuer un « Rinçage » (*Illustration 4*) pendant 5 à 10 minutes.
 - Ajuster la pression et le débit selon les recommandations indiquées sous l'*Illustration 4* (*Tableau 6*).
 - Ajuster la pression et le débit en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
 - Mettre ensuite la pompe hors tension.
2. Effectuer l'opération de « Filtration » (*Illustration 3*).
 - Ajuster la pression et le débit selon les recommandations indiquées sous l'*Illustration 3* (*Tableau 5*).
 - Ajuster la pression et le débit en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
 - Mettre ensuite la pompe hors tension.

OPÉRATION DE « DÉSUCRAGE » REQUISE? | Au départ de votre opération de « Filtration », au débit recommandé sous l'*Illustration 3 (Tableau 5)* correspond nécessairement une valeur de pression en psi affichée à votre manomètre. Retenir ou noter cette valeur. Par exemple, pour le modèle 500SS, pour un débit recommandé de 30 USGPM, la valeur de départ à votre manomètre pourrait indiquer 23 psi.

Si, plus tard pendant l'opération de « Filtration », la valeur indiquée au manomètre dépasse de 5 psi la valeur de départ (donc 28 psi ou plus selon notre exemple), c'est là une indication que le filtre est colmaté. Une opération de « Désucrage » (*Illustration 5*) de 2 à 5 minutes, ou jusqu'au moment où vous jugez le taux de sucre acceptable, est alors nécessaire avant de reprendre l'opération de « Filtration » qui était en cours.

Procéder donc à l'opération de « Désucrage » si nécessaire.

- Mettre ensuite la pompe hors tension.

Après l'opération de désucrage, poursuivre avec les étapes 3 et 4 suivantes.

3. Effectuer une opération de « Lavage à contre-courant » (*Illustration 7*).

- Respecter le débit recommandé sous l'*Illustration 7* en vérifiant que peu de média filtrant ne s'échappe vers le drain sanitaire. Cette vérification se fait par le verre de regard (en option | *Illustration 7*) situé à la valve de sortie supérieure de votre filtre à billes. En cas de perte excessive de média filtrant, diminuer le débit d'eau en réglant l'ouverture d'une des valves utilisées pour cette opération.
- Effectuer l'opération pendant 10 à 20 minutes.
- Mettre ensuite la pompe hors tension.

NOTE | Il peut être nécessaire, avec le temps, d'ajouter du média filtrant si vous constatez une baisse de niveau du matériau dans la cuve. Un tel constat est toutefois l'indication que le filtre à billes est quelquefois ou souvent utilisé à un débit trop élevé.

4. Disposer les valves d'alimentation pour la « Filtration » (*Illustration 3*).

- Le filtre à billes est maintenant prêt pour la prochaine opération de « Filtration » d'eau d'érable.

SECTION 8 POSITIONNEMENT DES VALVES D'ALIMENTATION SELON LES MODES D'OPÉRATIONS

Retrouvez dans les 6 illustrations suivantes les équipements, le cheminement du liquide ainsi que l'état d'ouverture ou de fermeture des 4 valves d'alimentation (*Illustration 1 n° 4*), de la valve de purge d'air (*Illustration 1 n° 6*) et de la valve de drainage de la cuve (*Illustration 1 n° 7*) selon le mode d'opération présenté.

Six différents modes d'opérations sont possibles.

- Filtration (*Illustration 3*)
- Rinçage (*Illustration 4*)
- Désucrage (*Illustration 5*)
 - Les 3 modes précédents utilisent la même configuration quant à l'état d'ouverture ou de fermeture des valves d'alimentation et de la valve de drainage de la cuve.
- Assainissement (*Illustration 6*)
- Lavage à contre-courant (*Illustration 7*)
- Drainage de la cuve (*Illustration 8*)

ILLUSTRATION 3 | Mode « Filtration » : cheminement du liquide et positionnement des valves

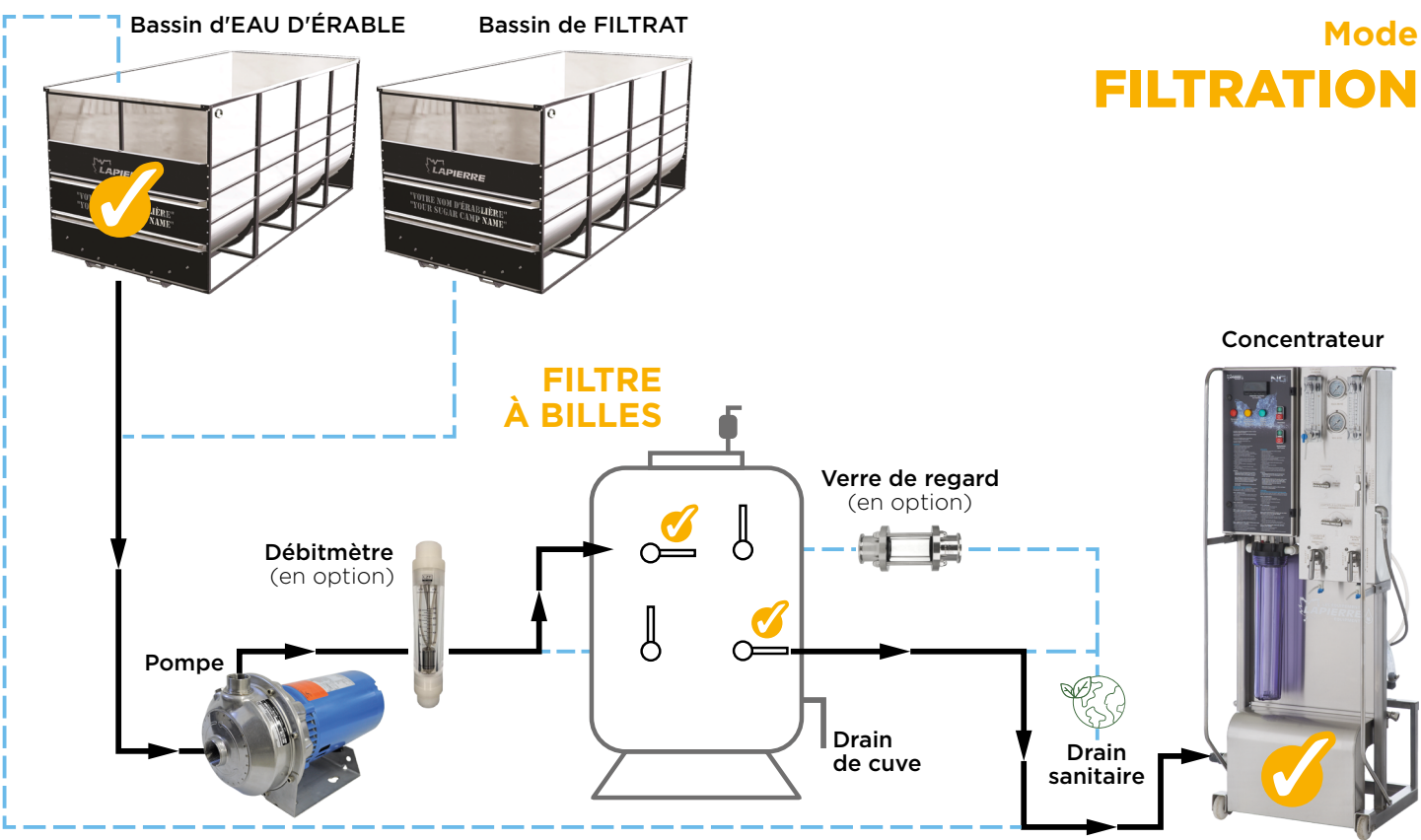
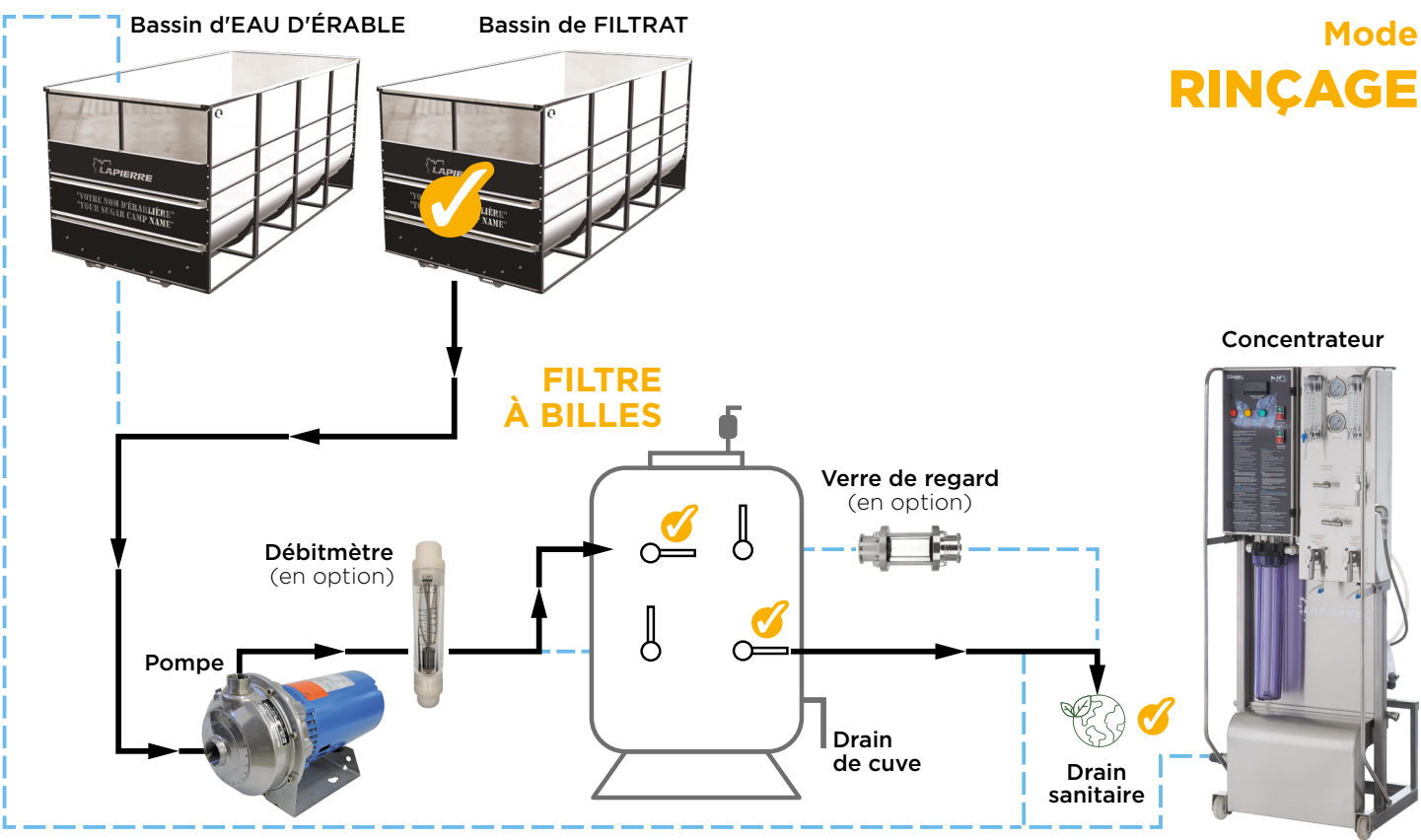


TABLEAU 5 | OPÉRATION DE « FILTRATION » : PRESSION ET DÉBIT RECOMMANDÉS

PRESSIION recommandée	Tous les modèles	10 à 30 psi
DÉBIT recommandé	500SS	jusqu'à 30 USGPM maximum
	700SS	jusqu'à 60 USGPM maximum
	1000SS	jusqu'à 120 USGPM maximum

NOTE | Plus le débit est bas, plus la « Filtration » est efficace.

ILLUSTRATION 4 | Mode « Rinçage » : cheminement du liquide et positionnement des valves



TABEAU 6 | OPÉRATION DE « RINÇAGE » : PRESSION ET DÉBIT RECOMMANDÉS

PRESSIION recommandée	Tous les modèles	10 à 30 psi
DÉBIT recommandé	500SS	jusqu'à 30 USGPM maximum
	700SS	jusqu'à 60 USGPM maximum
	1000SS	jusqu'à 120 USGPM maximum

ILLUSTRATION 5 | Mode « Désucrage » : cheminement du liquide et positionnement des valves

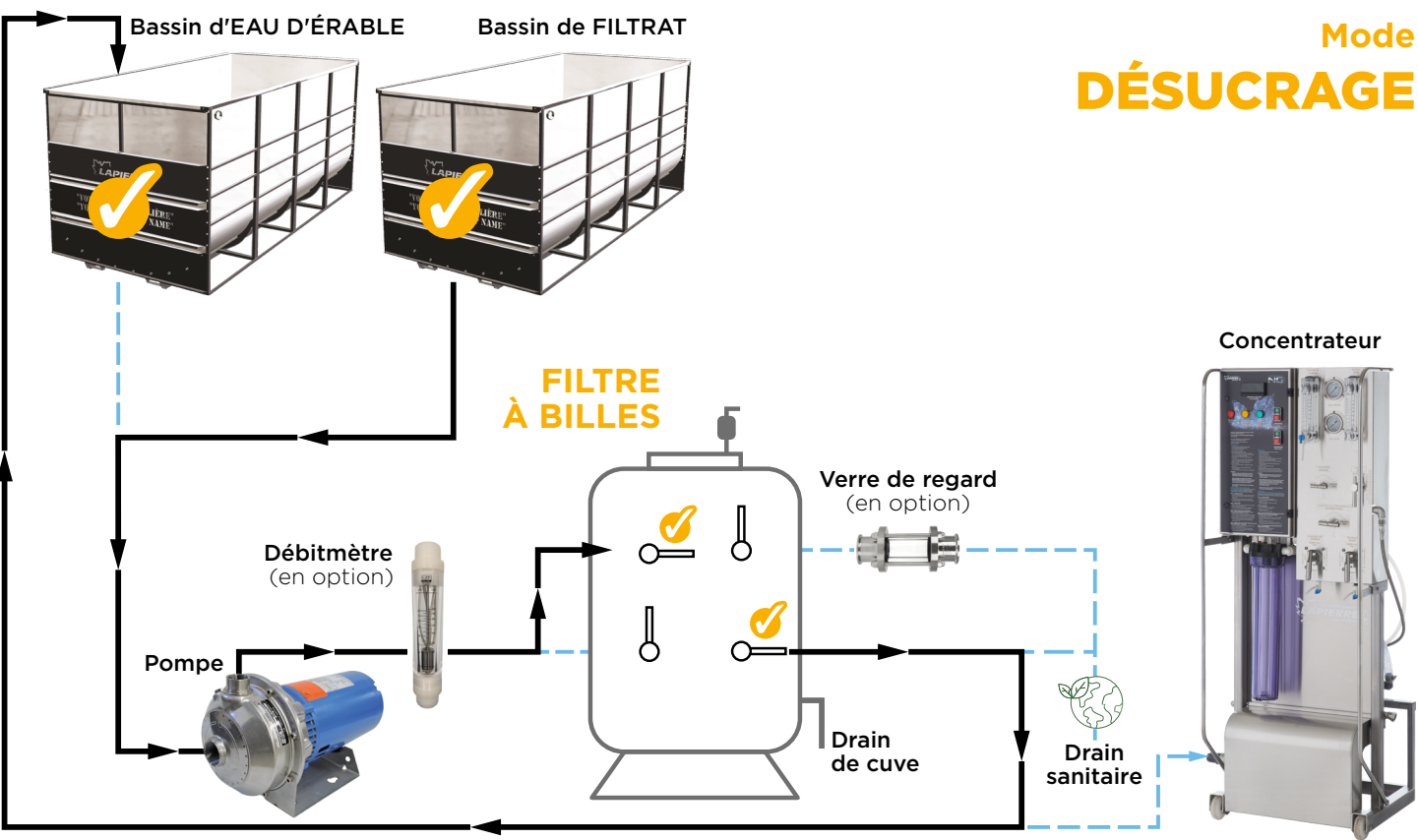


TABLEAU 7 | OPÉRATION DE « DÉSUCRAGE » : PRESSION ET DÉBIT RECOMMANDÉS

PRESSIOn recommandée	Tous les modèles	10 à 30 psi
DÉBIT recommandé	500SS	jusqu'à 30 USGPM maximum
	700SS	jusqu'à 60 USGPM maximum
	1000SS	jusqu'à 120 USGPM maximum

ILLUSTRATION 6 | Mode « Assainissement » : cheminement du liquide et positionnement des valves

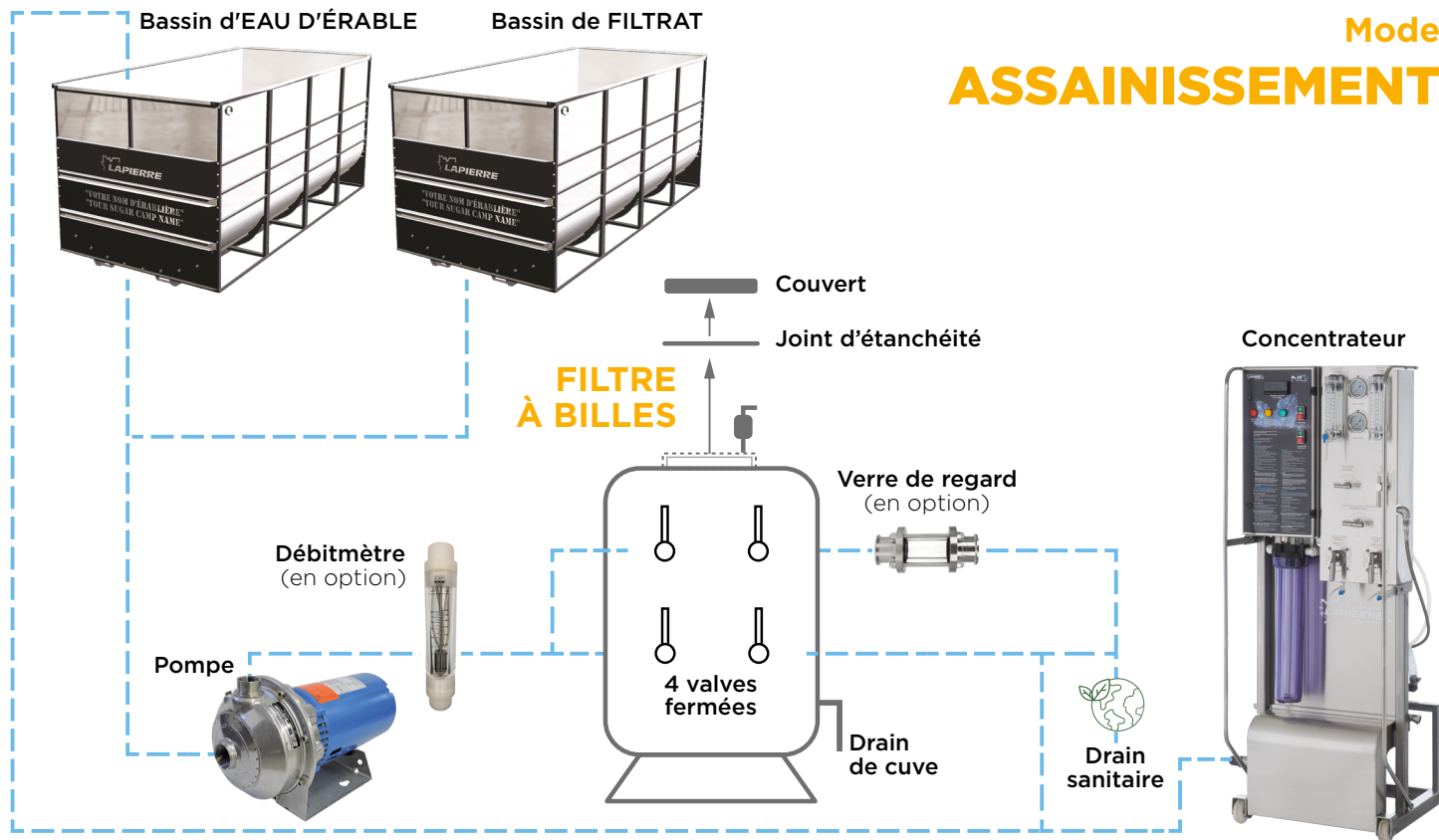


ILLUSTRATION 7 | Mode « Lavage à contre-courant » : cheminement du liquide et positionnement des valves

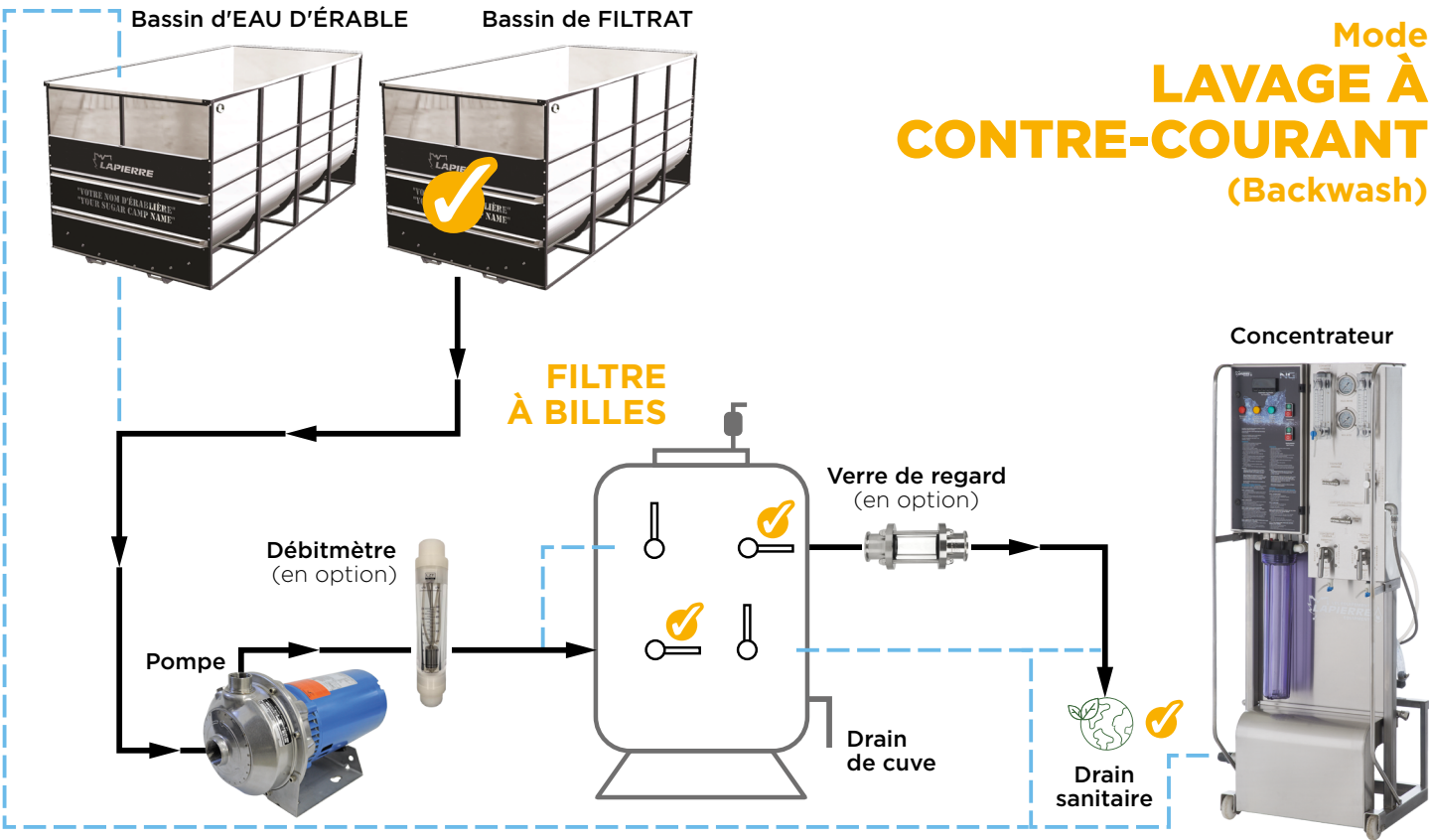
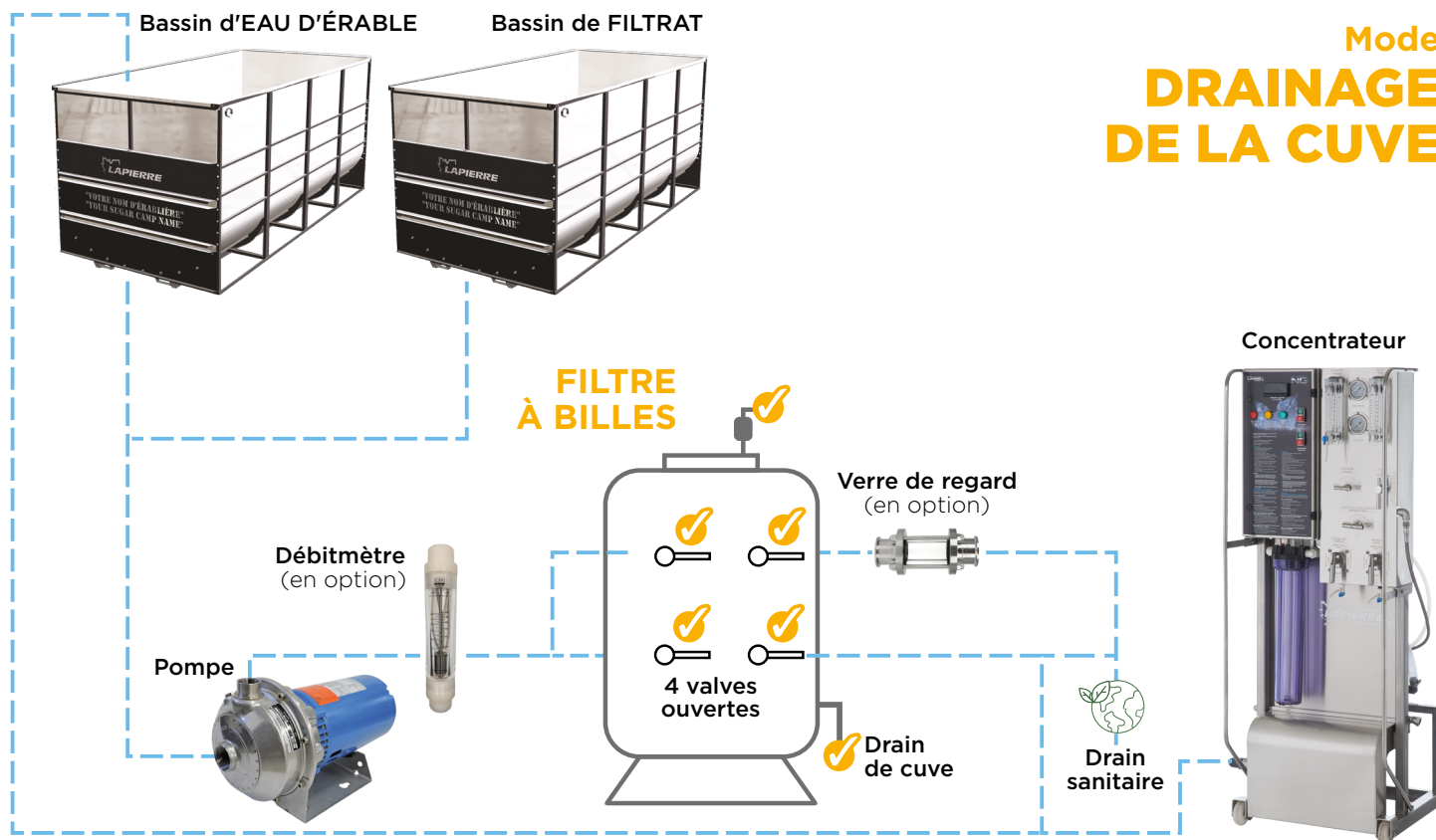


TABLEAU 8 | | OPÉRATION DE « LAVAGE À CONTRE-COURANT » À 100 % DE DÉBIT

Débit	100 % de débit
500SS	40 USGPM
700SS	75 USGPM
1000SS	150 USGPM

ILLUSTRATION 8 | Mode « Drainage de la cuve » : cheminement du liquide et positionnement des valves



NOTE | Retirer le couvercle du filtre à billes pour faciliter l'évacuation du liquide, seulement si nécessaire.

SECTION 9 NETTOYAGE ET ENTREPOSAGE DE VOTRE FILTRE À BILLES

Nettoyage

- Les composants d'acier inoxydable de votre équipement doivent être nettoyés à l'aide d'un produit spécialement conçu pour ce travail. Ne pas utiliser de liquide inflammable.
- Ne jamais utiliser de produits abrasifs ni de produits contenant du chlore ou de l'acide muriatique (aussi appelé acide chlorhydrique) pour nettoyer les composants de votre filtre à billes.
- L'utilisation de brosses métalliques et de laines d'acier est aussi à proscrire.

Entreposage

Lors de l'entreposage, il est nécessaire de laisser ouvertes :

- les 4 valves d'alimentation (*Illustration 1 n° 4*),
- et la valve de drainage de la cuve (*Illustration 1 n° 7*).

S'assurer également que la cuve et la tuyauterie sont entièrement drainées.

SECTION 10 CODES DES PRODUITS

Retrouvez ci-dessous les codes des produits nécessaires à l'utilisation de votre filtre à billes. Ces codes sont pratiques lors de vos commandes à notre usine principale et à nos différents centres de services.

Description	Code
Média filtrant Prémixé Filtral*, 19,05 kg (42 lb) * Vérifier la quantité de média filtrant nécessaire au <i>Tableau 1</i>	FE205-501502XX
Alcool isopropylique	DV716-700018XX
Oxisan (4 x 4 L)	DV625-000004XX
Oxisan (20 L)	DV625-000020XX
Oxisan (205 L)	DV625-000205XX



GARANTIE GÉNÉRALE (CERTIFICAT DE GARANTIE)

1. Garantie limitée de deux ans
2. Garantie limitée d'un an
3. Garantie limitée de trois mois
4. Garantie du fabricant d'origine
5. Autre garantie
6. Transférabilité de la garantie
7. Admissibilité de réparations et de modifications sur garantie
8. Exclusions au certificat de garantie
 - 8.1 Conditions observées
 - 8.2 Frais et pertes
 - 8.3 Évaporateurs
 - 8.4 Extracteurs et réservoirs de transfert
9. Produits sans garantie

10. TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES

11. Dénégation de responsabilité
12. Présenter votre réclamation sous garantie



CONSERVEZ VOTRE FACTURE D'ACHAT Il est très important de conserver la facture originale de l'achat de votre équipement ou une copie lisible de celle-ci. **Dans le cas contraire, LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE INC. n'acceptera pas votre réclamation sous garantie.**

Le terme FABRICANT est utilisé pour « LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE » afin d'alléger le texte.

1. GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS

Le FABRICANT garantit que *tout produit neuf qu'il fabrique* est exempt de vices de fabrication, de matériau et de main-d'œuvre. La garantie est valide à l'utilisateur final pour une période de deux ans, sur les pièces et la main-d'œuvre effectuée en atelier, à compter de la date de facturation du produit.

D'autre part, la garantie sur les pièces et la main-d'œuvre effectuée sur place, chez le client, est valide pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans selon le produit.

La garantie s'applique uniquement lorsque le produit répond à des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT | L'apparition d'une défectuosité avant la date d'échéance de la garantie doit être signalée immédiatement au FABRICANT. Celui-ci procède alors à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses par des pièces neuves équivalentes.

PIÈCES DÉFECTUEUSES | Les pièces défectueuses remplacées deviennent la propriété du FABRICANT. Elles sont récupérées lors de l'opération de service après-vente.

ESTHÉTIQUE | L'apparence esthétique des produits — pièces et équipements — est couverte par une garantie de 5 jours à compter de la date de facturation.

Se reporter à la *Section 10*, au *TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES*, pour obtenir plus d'informations sur les garanties.

2. GARANTIE LIMITÉE D'UN AN

PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS NEUFS | Cette garantie s'applique à certains produits de nos fournisseurs, certaines pièces d'usure de nos évaporateurs, aux pompes d'extracteurs, ainsi qu'à certains services de main-d'œuvre effectués soit par le FABRICANT, soit par l'un de nos fournisseurs.

Le FABRICANT garantit que tout produit neuf est exempt de vices de fabrication, de matériau et de main-d'œuvre. La garantie est valide à l'utilisateur final pour une période d'un an, sur les pièces et la main-d'œuvre, à compter de la date de facturation du produit. Elle s'applique uniquement lorsque le produit répond à des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Les dispositions de la *Section 1*, *DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT*, *PIÈCES DÉFECTUEUSES* et *ESTHÉTIQUE* s'appliquent également.

PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS USAGÉS | Cette garantie s'applique aux produits usagés, sauf avis contraire.

Le FABRICANT garantit que tout produit usagé est exempt de vices de fabrication et de matériau. La garantie est valide à l'utilisateur final pour une période d'un an, sur les pièces et la main-d'œuvre en atelier, à compter de la date de facturation du produit. Elle s'applique uniquement lorsque le produit répond à des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Les dispositions de la *Section 1*, *DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT* et *PIÈCES DÉFECTUEUSES* s'appliquent. La disposition sur l'*ESTHÉTIQUE* ne s'applique pas.

RÉPARATIONS HORS GARANTIE | Cette garantie s'applique également aux réparations hors garantie, sauf avis contraire.

Le FABRICANT garantit toutes réparations hors garantie pour une période d'un an, sur les pièces remplacées et leurs mains-d'œuvre respectives en atelier, à compter de la date de facturation de la réparation. Elle s'applique uniquement lorsque le produit répond à des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

SECTION 11 Garantie générale (certificat de garantie) (suite)

Les dispositions de la *Section 1, DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT* et *PIÈCES DÉFECTUEUSES* s'appliquent. La disposition sur l'*ESTHÉTIQUE* ne s'applique pas.

Se reporter à la *Section 10* au *TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES* pour obtenir plus d'informations sur les garanties.

3. GARANTIE LIMITÉE DE 3 MOIS

La quincaillerie et les accessoires provenant de fournisseurs.

4. GARANTIE DU FABRICANT D'ORIGINE

Les outils et les instruments provenant de fournisseurs.

5. AUTRE GARANTIE

La tubulure et les raccords de collecte possèdent leur propre garantie — certificat de garantie. Se reporter au document : *CERTIFICAT DE GARANTIE — Tubulure et raccords de collecte*.

6. TRANSFÉRABILITÉ DE LA GARANTIE

Cette garantie est transférable et applicable sur présentation de la facture originale d'achat ou une copie lisible de celle-ci.

7. ADMISSIBILITÉ DE RÉPARATIONS ET DE MODIFICATIONS SUR GARANTIE

Pour être admissible à la garantie, toute modification ou réparation sur garantie doit PRÉALABLEMENT ET OBLIGATOIREMENT ÊTRE APPROUVÉE par le FABRICANT, qu'elle soit effectuée par un de SES DISTRIBUTEURS AUTORISÉS ou par toutes autres tierces parties.

8. EXCLUSIONS AU CERTIFICAT DE GARANTIE

8.1 CONDITIONS OBSERVÉES

Cette garantie devient nulle lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes sont observées.

8.1.1 Un numéro de série altéré, modifié ou enlevé

8.1.2 Un produit endommagé par :

8.1.2.1 L'utilisateur

- Un usage jugé abusif ou négligent.
- Un accident causé par l'utilisateur.

8.1.2.2 La négligence à se conformer aux instructions du manuel de l'utilisateur

- Une négligence de l'utilisateur à suivre les instructions du manuel de l'utilisateur : consignes de sécurité, installation de l'équipement, modalités de mise en marche et de fonctionnement, entretien et nettoyage de l'équipement, ainsi que toutes autres recommandations fournies par le FABRICANT.

8.1.2.3 L'Installation, la modification ou la réparation de l'équipement

- Une installation dans un endroit non adapté à une utilisation normale.
- Une modification ou une réparation non autorisée par le FABRICANT.

8.1.2.4 Une pièce d'équipement non conforme

- L'utilisation de pièces d'équipements autres que les pièces d'origine du FABRICANT.
- L'utilisation de pièces d'équipements obtenues par l'entremise d'un centre de services, d'un technicien ou d'un distributeur non autorisé par le FABRICANT.
- L'utilisation de pièces d'équipements susceptibles d'altérer ou d'endommager l'équipement.

8.1.2.5 Un problème électrique

- Une variation, une surcharge électrique ou une tension (voltage) excessive.
- Une mauvaise qualité d'alimentation ou de connexion électriques.

8.1.2.6 Un problème avec les produits nettoyants

- L'utilisation de produits nettoyants ou d'acides susceptibles d'altérer ou d'endommager l'équipement, ou l'utilisation sans avoir suivi les recommandations de leur fabricant respectif.

8.1.2.7 Un entreposage inapproprié de produits corrosifs

- Les produits corrosifs tels que le chlore, à titre d'exemple, ne doivent pas être entreposés dans la même pièce que votre équipement.

8.1.2.8 Un événement hors de contrôle

- Des événements qui sont hors de contrôle du FABRICANT tels qu'un choc mécanique (impact, collision, vibrations); un dégât d'eau ou une inondation; le feu ou un incendie; la foudre; une tempête, un tremblement de terre ou toutes autres catastrophes naturelles ou humaines.

8.2 FRAIS ET PERTES

Cette garantie ne couvre ni les frais ni les pertes suivantes.

8.2.1 Les frais pour :

- transporter l'équipement au lieu de réparation et le rapporter chez le client,
- rendre le produit accessible lors d'un appel de service,
- les appels de service pour des raisons autres que celles prévues dans la garantie. La garantie s'applique lorsqu'apparaît une défectuosité ou un mauvais fonctionnement ou un vice de fabrication, de matériau ou de main-d'œuvre,
- les appels de service associés au démarrage du produit en début de saison, et à celui de fermeture en fin de saison ou après la saison. Les frais peuvent toutefois être couverts s'ils sont spécifiés dans le contrat d'achat,
- les appels de service reçus à l'échéance de la garantie,
- les mises au point annuelles de l'équipement.

8.2.2 Les pertes :

- de revenus causées par :
 - o des pertes de récolte d'eau d'érable,
 - o la qualité du sirop;
- de production, en quantité comme en qualité, liées aux dispositions couvertes par cette garantie.

8.3 ÉVAPORATEURS

Retrouvez ci-dessous trois conditions d'exclusions au certificat de garantie particulières aux évaporateurs.

8.3.1 Utilisation de bois, d'agents et de combustibles inappropriés

Cette garantie devient nulle si l'apparition d'une défectuosité est causée par l'utilisation :

- de bois peinturé, traité, contenant des produits chimiques ou des substances adhésives (colle),
- de tout agent ajouté dans les évaporateurs,
- de tout matériau, substance ou combustible autre que le bois naturel, pour les évaporateurs au bois,
- de tout combustible autre que le mazout n° 2, pour les évaporateurs à l'huile.

8.3.2 Esthétique intérieure des casseroles (pannes)

L'apparence esthétique intérieure des casseroles (pannes) n'est pas couverte par la garantie.

8.3.3 Vitre céramique de l'évaporateur Vision^{MD}

La vitre céramique de l'évaporateur Vision^{MD} n'est pas couverte par cette garantie.

8.4 EXTRACTEURS ET RÉSERVOIRS DE TRANSFERT

L'étanchéité absolue d'un extracteur ou d'un réservoir de transfert n'est pas couverte par cette garantie.

9. PRODUITS SANS GARANTIE

Le FABRICANT n'offre aucune garantie pour les produits suivants :

- les batteries installées sur les équipements,
- les sondes de pH,
- les pièces électroniques comme par exemple, les composants de réparation achetés à l'unité,
- les produits identifiés « Liquidation/Vente finale » sur la facture — aucun retour, aucune garantie.

10. TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES

Le *Tableau du résumé des garanties* suivant illustre l'applicabilité ou non d'une garantie par produit ou service ainsi que sa durée, le cas échéant.

TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES				
	PIÈCES	MAIN-D'ŒUVRE		
		En atelier	Support sur place (diagnostic, réparation)	Support à distance
Concentrateurs	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Datacer	2 ans	2 ans	1 an	2 ans
Équipements de finition et de transformation incluant brasseurs à beurre, embouteilleuses, machines à bonbons, sirotiers bain-marie et autres	2 ans	2 ans	1 an	N/A
Évaporateurs incluant pièces et lave-pannes	2 ans <i>Pièces d'usure* : 1 an</i>	2 ans <i>Pièces d'usure* : 1 an</i>	2 ans <i>Pièces d'usure* : 1 an</i> <i>Ajustement des brûleurs : 1 an</i>	2 ans
Extracteurs	2 ans <i>Pompe : 1 an</i>	2 ans <i>Pompe : 1 an</i>	2 ans <i>Pompe : 1 an</i>	2 ans
Pompes à vide **	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Réservoirs (bassins)	Structure : 2 ans Coulage : 5 ans	N/A	2 ans <i>Structure seulement</i>	N/A
Réservoirs de transport	1 an	N/A	1 an	N/A
Silos	1 an	N/A	1 an	N/A
Produits et équipements usagés	1 an <i>Sauf avis contraire</i>	1 an <i>Sauf avis contraire</i>	N/A	N/A
Cheminées homologuées	20 ans <i>Au prorata</i>	N/A	N/A	N/A
Outils et instruments	Du fabricant d'origine	N/A	N/A	N/A
Quincailleries et accessoires de fournisseurs	3 mois	N/A	N/A	N/A
Raccords*** et accessoires pour tubulure	1 à 5 ans <i>Au prorata</i>	N/A	N/A	N/A
Tubulure***	10 à 15 ans <i>Au prorata</i>	N/A	N/A	N/A
Réparations hors garantie	1 an <i>Sauf avis contraire</i>	1 an <i>Sauf avis contraire</i>	N/A	N/A

SECTION 11 Garantie générale (certificat de garantie) (suite)

JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ | Tous les joints d'étanchéité, peu importe l'équipement, sont des pièces d'usure garanties pour une période d'**un an**.

BATTERIES, SONDES DE pH, PIÈCES ÉLECTRONIQUES | **Aucune garantie** ne couvre les batteries, les sondes de pH et les pièces électroniques telles que les composants de réparation achetés à l'unité.

SONDES SUBMERSIBLES | La garantie de **2 ans**, applicable aux sondes submersibles, **est annulée** lorsqu'elles gèlent ou sont endommagées par une mauvaise manipulation ou un entretien négligent.

* Les pièces d'usure se détériorent graduellement à l'utilisation de l'équipement. Celles retrouvées sur les évaporateurs sont les suivantes : les joints d'étanchéité et les matériaux réfractaires tels que les briques et le béton.

** La garantie est celle du fabricant d'origine. Cette garantie est nulle lorsqu'il y a présence d'eau dans la pompe.

*** La tubulure et les raccords de collecte possèdent leur propre garantie. Se reporter au point n° 5.

11. DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Le FABRICANT ne peut être tenu responsable des dommages accessoires ou indirects ni des dommages matériels implicites.

Lors d'une réclamation de garantie, le FABRICANT ne porte aucune responsabilité à l'égard :

- de la perte directe ou consécutive de temps, de production ou de bénéfices,
- des inconvénients,
- des frais d'acquisition du matériel, de remplacement des pièces ou d'entreposage.

12. PRÉSENTER VOTRE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE

Voici la procédure pour présenter votre réclamation sous garantie.

- Contactez votre représentant ou distributeur, notre centre de services ou notre siège social pour présenter votre réclamation sous garantie et planifier l'opération de service après-vente, si nécessaire.
- **IMPORTANT** | Pour toute réclamation, vous devez obligatoirement présenter votre facture, ou une copie lisible de celle-ci. Dans le cas contraire, le FABRICANT n'acceptera pas votre réclamation.
- Le cas échéant, le FABRICANT procède à une inspection de votre équipement et confirme si votre réclamation sous garantie est acceptée.

Dans l'**affirmative**, le FABRICANT procède à une opération de service après-vente selon les dispositions spécifiées dans les *sections 1. GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS* ou *2. GARANTIE LIMITÉE D'UN AN*.

Dans la **négative**, une estimation des coûts vous est proposée. Celle-ci peut inclure les frais de déplacement d'un technicien et son kilométrage; le temps de travail du technicien au taux horaire en vigueur; une indemnité journalière pour les repas; ainsi que d'autres frais, si applicables.

- Le cas échéant, l'équipement fonctionnel est ensuite retourné au client dans un état comparable à celui dans lequel il était lorsqu'il a été reçu. Cet *état comparable* a été précédemment déterminé par le FABRICANT et/ou l'un de ses représentants ou distributeurs.
- Cette opération de service après-vente sous garantie ne prolonge pas la durée de la garantie de l'équipement. La date de fin de la garantie demeure la même.

Certificat de garantie : Juillet 2025 (V08)

SECTION 12 **DISPONIBILITÉ DES PIÈCES**

Les pièces pour votre filtre à billes ou tout autre équipement fabriqué chez LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE sont disponibles à notre usine principale en Beauce et à notre centre de services en Estrie. Toutefois, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site Web pour connaître le distributeur le plus près de chez vous.

SIÈGE SOCIAL et USINE PRINCIPALE

Les Équipements Lapierre inc.
99, rue de l'Escale
Saint-Ludger (Québec)
G0M 1W0

Sans frais 1 833 548.5454
Téléphone 819 548.5454
Télécopieur 819 548.5460
info@elapierre.com

CENTRE DE SERVICES et USINE DE PRODUCTION

Lapierre-Waterloo-Small inc.
201, rue Western
Waterloo (Québec)
J0E 2N0

Sans frais 1 833 548.5454
Téléphone 450 539.3663
Télécopieur 450 539.2660
info.lws@elapierre.com

www.elapierre.com



Nous apprécions sincèrement votre confiance.

Merci!



Imprimé au Canada • LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE © Tous droits réservés - 2025

99, rue de l'Escale, Saint-Ludger (Québec) Canada G0M 1W0
819 548.5454 | 1 833 548.5454 | info@elapierre.com | www.elapierre.com